



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021**

Le 10 novembre à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

**Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL.

**Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS  
Marie-Claude BEAUFILS à François LANGLOIS  
Charles LENOIR à François CRAMILLY

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Paul BONMARTEL est nommé secrétaire de séance.

---

**BUDGET PRINCIPAL VILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - CM/21/124**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative n°3 du budget principal Ville.

**BUDGET PRINCIPAL VILLE 2021 -- DECISION MODIFICATIVE N°3**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
411	011	615221 – Entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments publics	+ 35 600,00 €
020	022	022– Dépenses imprévues fonctionnement	- 35 600,00 €

<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Nature - Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Nature - Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Nature - Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

Le solde des dépenses imprévues après adoption de cette décision modificative n°3 est de :

022 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 615 860 €

020 : Dépenses imprévues d'investissement : 220 792 €

<b>Nombre de membres</b>		
<b>Présents</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

### **BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCÈNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - CM/21/125**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget annexe Hydre en Scène 2021.

**BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCENE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Nature - Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	6288 – Autres services extérieurs	• 3 688,00 €
023	023 – Virement à la section d'investissement	+ 3 688,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Nature - Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Nature - Libellé</b>	<b>Montant</b>
21	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 1 188,00 €
21	2184 – Mobilier	+ 2 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 3 688,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Nature - Libellé</b>	<b>Montant</b>
021	021 – Virement de la section d'exploitation	+ 3 688,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 3 688,00 €</b>

<b>Nombre de membres</b>		
<b>Présents</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**REMBOURSEMENT PARTIEL DU MONTANT D'UNE LOCATION DE LA SALLE PIERRE PERRET SUITE A UN DYSFONCTIONNEMENT DE MATERIEL - CM/21/126**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer un remboursement de 177,15 € correspondant à environ 50% du montant de la location à Madame Sandrine CAVELIER.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

#### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PROGRAMME ACTEE MERISIER - CM/21/127**

A l'unanimité, le conseil municipal confirme la participation de la commune au programme ACTEE MERISIER.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 entre la FNCCR et les membres du groupement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Métropole Rouen Normandie ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières de reversement des aides de l'appel à projet ACTEE MERISIER à la commune.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

#### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PROGRAMME ACTEE PEUPLIER - CM/21/128**

A l'unanimité, le conseil municipal confirme la participation de la commune au programme ACTEE PEUPLIER.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement de porteur de projet dans la candidature groupée avec la société publique ALTERN, la MRN, et les autres communes participantes.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

### **FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC): ADHESION - CM/21/129**

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune à la Fédération Nationale des Collectivités territoriales de la Culture (FNCC) au titre de l'année 2022 pour un montant annuel de 204 €.

**IMPUTE** cette dépense sur l'exercice 2022, sur le budget de la commune, au compte 6281 « Concours divers (cotisations...) ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

### **FIXATION DES ORIENTATIONS EN MATIERE DE FORMATION DES ELUS - CM/21/130**

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte des orientations fixées en matière de formation des élus.

- Urbanisme
- Marchés publics / finances
- Environnement
- Usage numérique
- Action sociale
- Administration générale (fonctionnement d'un conseil municipal, mandat local,...)
- Culture et Animations

- Education, Sport et Jeunesse
- Sécurité

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

### **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS - CM/21/131**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'abroger les délibérations précédentes en matière de tableau des emplois et d'adopter les modifications du tableau des effectifs.

#### **Concernant les emplois permanents occupés par des agents titulaires de la fonction publique :**

- Transfert du poste d'adjoint au chef de service Politiques Educatives du tableau des agents titulaires vers les emplois permanents occupés par des contractuels permanents :
  - -1 Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe - catégorie C - filière Animation - temps complet
- Transformation d'1 poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (poste juriste) en poste d'Adjoint administratif (poste d'Assistant Marchés Publics et Gestionnaire Guichet Unique, à recruter) :
  - +1 Adjoint administratif - catégorie C - filière Administrative - temps complet
  - - 1 Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe - catégorie B - filière Administrative - temps complet
- Création d'1 poste d'Adjoint d'animation (stagiairisation d'un animateur contractuel) et suppression d'1 poste d'Adjoint d'animation du tableau des emplois permanents occupés par des contractuels permanents :
  - +1 Adjoint d'animation - catégorie C - filière Animation - temps complet

#### **Concernant les emplois permanents occupés par des contractuels permanents :**

- Transfert du poste d'adjoint au chef de service Politiques Educatives du tableau des agents titulaires vers les emplois permanents occupés par des contractuels permanents :

- + 1 Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe – catégorie C – filière Animation - temps complet
- Création d'1 poste d'Adjoint d'animation (stagiairisation d'un animateur contractuel) et suppression d'1 poste d'Adjoint d'animation du tableau des emplois permanents occupés par des contractuels permanents :
  - -1 Adjoint d'animation – catégorie C – filière Animation - temps complet

**Concernant les emplois NON permanents occupés par des contractuels NON permanents :**

- De façon à permettre de recruter à titre non permanent des agents contractuels non permanents pour des besoins ponctuels ou saisonniers (remplacements de fonctionnaires en arrêt maladie, contrats estivaux à Doisneau, renfort au Pôle Technique en cas d'évènement particulier type déménagement d'établissement, etc), il est proposé de créer à titre non permanent quelques emplois supplémentaires sur des grades différents, permettant à la collectivité de répondre à des impératifs de continuité de service public sur de courtes durées

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**CREATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE DU GUICHET UNIQUE ET D'ASSISTANCE DES MARCHES PUBLICS - CM/21/132**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste de gestionnaire du guichet unique et d'assistance des marchés publics, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

- En tant que gestionnaire du guichet unique
  - Accueillir, informer, orienter le public au guichet de la mairie et par téléphone
  - Réalisation de travaux de secrétariat (mise en forme de courriers etc...)
  - Tenue de la régie du guichet unique (salle des fêtes et droits de places)
  - Suppléance de l'état civil
- En tant qu'assistante des Marchés Publics
  - Secrétariat/assistance du service des marchés publics (rédaction, envoi des courriers ; suivi administratif des marchés, planification et organisation des réunions
  - Gestion de l'archivage (papier et numérique)

- Mise à jour des tableaux de suivi
- Veille juridique en matière de droit de la commande publique

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

### **MODIFICATION DU REGLEMENT DE MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE - CM/21/133**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier les coefficients d'attribution de la part fixe de l'IAT.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

### **DISPOSITIF D'AIDE AUX DEVOIRS DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE : ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - CM/21/134**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette délibération et décide d'approuver la mise en place de l'aide aux devoirs dans les écoles primaires de la Ville.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0



## **RECRUTEMENT DE PERSONNEL DE L'EDUCATION NATIONALE POUR EXERCER DU SOUTIEN SCOLAIRE SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE - CM/21/135**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des fonctionnaires du ministère de l'Éducation Nationale et à recourir à des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pour assurer des fonctions de soutien scolaire pendant les temps d'activités périscolaires

**FIXE** la rémunération des missions d'heures d'enseignement assurées par des enseignants de l'Éducation Nationale conformément au tableau susmentionné

**FIXE** la rémunération des activités de soutien scolaire assurées par des AESH en fonction de leur point indiciaire dans l'Éducation Nationale, cette rémunération étant calculée par équivalence avec la filière animation, cela en accord avec les préconisations de l'Inspection de la circonscription.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

## **INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO-PROTECTION AU NIVEAU DE TROIS SALLES MUNICIPALES ET DU STADE PIERRE DE COUBERTIN - CM/21/136**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'installation de caméras de vidéo-protection au niveau des salles municipales Pierre et Marie Curie, Léo Lagrange et Guy de Maupassant ainsi qu'au niveau du stade Pierre de Coubertin.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation de caméras de vidéo-protection au niveau des lieux susmentionnés et à signer les pièces afférentes à l'opération.

**PREND ACTE** que le plan de financement concernant les subventions fera l'objet de prochaines délibérations.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

---

**BAIL EMPHYTEOTIQUE LOGEAL IMMOBILIERE - PARCELLE AN N°356 - RUPTURE ANTICIPEE ET CESSION - CM/21/137**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à résilier de manière anticipée le bail conclue entre la Ville et LOGEAL Immobilière en date du 1<sup>er</sup> août 1980.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à céder la parcelle à la société LOGEAL immobilière au prix de 135 000€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la résiliation totale du bail emphytéotique et à la cession de la parcelle.

**MANDATE** un office notarial afin de rédiger les actes relatifs à la présente délibération et précise que les frais d'acte seront à la charge de LOGEAL Immobilière.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

---

**PROJET DE CESSION DE VINGT-SEPT LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PAR LA SOCIÉTÉ LOGÉAL IMMOBILIÈRE - DEMANDE D'AVIS - CM/21/138**

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de cession de vingt-sept logements individuels situés rue Lavoisier, rue de la Reine Mathilde, rue d'Hastings et rue Guillaume le Conquérant par la société LOGEAL Immobilière.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la délibération et notamment de la transmission de cet avis à la Direction départementale des territoires et de la mer (Préfecture de la Seine-Maritime).

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

---

**MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR PATRICK CALLAIS ET AUX ELUS POUR PARTICIPER AU CONGRES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) - CM/21/139**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder un mandat spécial à Messieurs Jean-Marie GILLE et François CRAMILLY et à Monsieur Patrick CALLAIS, Maire, comme représentants de la Commune au 103<sup>ème</sup> congrès de l'Association des Maires de France (AMF).

**DIT** que les frais engagés pour cette mission seront remboursés sur présentation d'un état de frais détaillé.

**DIT** que les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la commune de l'exercice en cours, chapitre 65 – article 6532 « frais de missions des élus ».

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

---

**CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT - CM/21/140**

A l'unanimité, le conseil municipal abroge la délibération n°CM/19/132 en date du 5 novembre 2019.

**APPROUVE** les termes de la convention de coordination de la Police Municipale de la Ville et des forces de sécurité de l'État.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

## **CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE COLLECTIVE – MANDAT DE LA VILLE DU TRAIT AU CENTRE DE GESTION POUR MISE EN CONCURRENCE - CM/21/141**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le CDG 76 de souscrire pour le compte de la Ville du trait des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès.
- Agents non affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2023.
- Ces contrats devront être gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le CDG et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), le conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Les services du CDG assurant la gestion complète du contrat d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au CDG par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

## SEMVIT: APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES - CM/21/142

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le rapport d'activités 2020 de la SEMVIT.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 16 novembre 2021

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

